AR Prefecture

083-218301307-20220324-2022_23-DE Reçu le 29/03/2022

Publié le 29/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote	
33	33	32	

Date de la convocation 17 mars 2022

> Date d'affichage 17 mars 2022

Délibération nº 2022-23

Objet de la délibération Service de l'urbanisme -

Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2021.

Vote pour à l'unanimité

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente-trois minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations:

GOTTA-SMADJA Marie-Aurore donne procuration à BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent donne procuration à LAURERI Philippe, NAAL Jean-Michel donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude, BELTRA Sandrine donne procuration à FOUCOU Roseline, ATIAS Jessica donne procuration à RAVINAL Danièle, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry.

Absents:

MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

L'alinéa 2 de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif.

La commune a ainsi dressé un bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'année 2021.

On notera une acquisition amiable réalisée par l'Etablissement Public Foncier de Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA) dans le cadre de la convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Traverse des frères.

Par ailleurs, pour permettre le transfert de l'EHPAD FELIX PEY sur le site de l'éco quartier, la commune s'est portée acquéreur du site actuel.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2021.

AR Prefecture

083-218301307-20220324-2022_23-DE Reçu le 29/03/2022 Publié le 29/03/2022

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'année 2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- PREND ACTE du bilan 2021 des cessions et acquisitions opérées sur le territoire communal, tel qu'annexé à la présente ;
- DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2021.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var. La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme.

> Docteur André GARRON Maire

Etat des cessions immobilières année 2021

Date de l'acte	Adresse	Réf. cadastrales	Acquéreur	Objet	Montant
Néant					

Etat des acquisitions immobilières année 2021

Date de l'acte	Adresse	Réf. cadastrales	Objet	Montant
17/02/2021	8 rue Emile Funel	AO 78	Réalisation d'un programme immobilier	66 000 €
18/03/2021	Montée du cimetière	AN 383	Procédure d'alignement : 23 m²	2 500 €
8/04/2021	Avenue Jean Monnet	AX 382	Rétrocession de l'avenue Jean Monnet et Séverin Morelli : 519 m²	1 €
6/05/2021	Montée du cimetière	AN 385	Procédure d'alignement : 2 m²	1 €
6/05/2021	Chemin de la Tour	BK 262	Procédure d'alignement : 129 m²	1 000 €
6/05/2021	Les Maurettes	BD 107	Procédure d'alignement : 299 m²	2 392 €
13/09/2021	Chemin des Fillols	AP 244	Procédure d'alignement : 91 m²	3 300 €
21/09/2021	Montée du cimetière	AN 362	Procédure d'alignement : 20 m²	880 €
4/10/2021	Rue Polycarpe	AS 387, 389, 391 et 393	Acquisition en volumes des droits de tréfonds ou de propriété perpétuels sur la Résidence de La Chocolaterie	1 €
6/12/2021	Les Sénès	AL 167	Rétrocession du SDIS à la commune de la voie d'accès au Hameau des Sénès	1 €
15/12/2021	Rue Gabriel Péri Rue Félix Pey	AT 152 et 305	Acquisition de parcelles d'une superficie totale de 1348 m² correspondant à une ancienne maison de maître inoccupée et l'actuelle Maison de retraite Félix Pey	600 000 €